

Publié le 10/02/2025



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2025 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2025 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 18 membres sur 23, soit 66 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Martial ALVAREZ, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, René RAIMONDI, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Jean JALBERT, François FOUCHIER, Béatrice ORELLE, Céline HAYOT, Sandrine ANDREANI, Sandrine KIRAMARIOS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Laëtitia POULET, Magali BLANC, Elodie EQUER, Emilie IPSILANTI

Monsieur Daniel CARLOTTI quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2025-010

Comité syndical du 31 janvier 2025
Délibération n° CS-2025-010

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_010

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-010

Objet : Dotation d'Ingénierie 2025 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Considérant

- Que chaque année, une enveloppe est allouée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) pour financer l'ingénierie des actions mises en œuvre sur son territoire et entrant dans son champ de compétences,
- Que de nombreuses actions menées par le SMG-PNRC dans le cadre de la Charte sont éligibles à cette dotation,
- Que le montant susceptible d'être alloué correspond à celui perçu en 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- De solliciter auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) une dotation d'ingénierie d'un montant de 178 000 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PEITOT



Comité syndical du 31 janvier 2025
Délibération n° CS-2025-010

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_010